

Commune de Tenay

L'an deux mil vingt-deux et le vingt neuf novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 12

Votants

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, N. BOUTEAUD, G. CHARVET, S. DELAVY, S. BRUN, JF. BONIN, P. PERSICO ; F.MALARD ; C.GRABIT ; M.BOUMIR ; G.BASSET ;

Absents 3

S.CHEVRY ; C.PARDO ; S.AMOURIQ

Date de convocation : 21/11/2022

Secrétaire de séance : P.PERSICO

Pouvoirs 3

S.CHEVRY donne pouvoir à G.ALLAIN ; C.PARDO donne pouvoir à C.SAVOI ; S.AMOURIQ donne pouvoir à N.BOUTEAUD

Modification du tableau des emplois permanents de la Commune de TENAY à compter du 01^{er} décembre 2022

Délibération n°53/2022

-- * --

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Vu la délibération du 23 septembre 2021 fixant le tableau des emplois de la commune.

Considérant, les mouvements de personnel intervenus récemment aux services administratif et technique, et les recrutements inhérents, il convient de régulariser et mettre le tableau ci-dessous en adéquation avec la situation,

Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} décembre 2022.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture et
publication ou notification

Le 021.12.2022



Le Maire,

C. Savoie
Adjoint au
Maire

A large, stylized handwritten signature in black ink, corresponding to the name C. Savoie.



Le Maire,
Gaël ALLAIN
C. PAROS Adjoint au Maire

A large, stylized handwritten signature in black ink, corresponding to the name Gaël Allain.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
EMPLOIS	NOMBRE	GRADE OU CADRE D'EMPLOI AUTORISE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
Service Administratif . Secrétaire de Mairie < 2 000 habitants	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
. Agent d'accueil à l'Etat-Civil, urbanisme, cimetière, missions informatiques	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Services techniques . Entretien de la voirie, des espaces verts, des bâtiments communaux, conduite transport scolaire	1 1 1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux : Grade : Adjoint Technique Grade : Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe Grade : Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe
Service entretien . Agent d'entretien locaux scolaires, communaux, cantine	1	Cadre d'emplois : Adjoint Technique
Service scolaire . Animation à la Garderie et Ecole Maternelle	1	Cadre d'emplois des Agents d'animation
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
EMPLOIS	NOMBRE	GRADE OU CADRE D'EMPLOI AUTORISE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
Service Administratif . Renfort services administratifs	1	Cadre d'emplois des Attachés 15 h / mois

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE DE TENAY A COMPTER DU 1ER DECEMBRE 2022

Date de transmission de l'acte : 02/12/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 02/12/2022

Numéro de l'acte : 53-2022 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20221129-53-2022-DE

Date de décision : 29/11/2022

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.